LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE - F.F.B.S.Q. - Adhérent CROSIF



Organisme de Formation Professionnelle n° 1192-14227-92 – Ministère de l’Emploi et de la Solidarité

**Siège Social : 95 Rue Jules Ferry - 92700 COLOMBES**

**Tél-Rép. : 09.54.08.43.53 - Mobile : 06.68.53.23.79 - E-Mail :** [**comiteidf@orange.fr**](mailto:comiteidf@orange.fr)

**Site Internet :** [**www.lridfbowling.fr**](http://www.lridfbowling.fr)

# MANDAT

d’un(e) Président(e) de club à un(e) licencié(e) dudit club

Je soussigné(e)

demeurant :

président(e) de l’association :

donne pouvoir à :

licencié(e) au sein de mon club :

aux fins de me représenter à :

**l’assemblée générale ordinaire** de la Ligue Régionale Ile de France de la Fédération Française de Bowling et Sport de Quilles (FFBSQ) qui aura lieu le **mercredi 16 mars 2022**, à **19h00** au bowling de THIAIS ORLY.

Fait à : le :

Signature de la/du président(e) (obligatoire et précédée de la mention manuscrite « *Bon pour pouvoir* »)

Justification de la licence sportive ou de dirigeant en cours de validité obligatoire.

Chaque participant(e) ne peut détenir plus de quatre (4) procurations, outre le mandat de son club si la/le président(e) ne peut pas être présent(e).

***Il est rappelé que pour délibérer valablement, les assemblées doivent réunir un quorum en clubs et en voix. L’annulation des AG pour défaut de quorum entraînerait une nouvelle convocation, c'est-à-dire des frais supplémentaires à la charge de la Ligue et donc des licenciés ! Si vous ne pouvez pas venir, faites l’effort de vous faire représenter ou de renvoyer ce mandat à la Ligue Régionale Ile de France F.F.B.S.Q., soit par courrier au siège social, soit par mail (***[***comiteidf@orange.fr***](mailto:comiteidf@orange.fr)***)***